

TMJ.-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
- - - - -  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
- - - - -

DECRET N° 83-391 du 1er novembre 1983

chargeant le Camarade Zul-Kifl SALAMI,  
Ministre du Plan, de la Statistique  
et de l'Analyse Economique, de l'inté-  
rim du Camarade Adolphe BIAOU, Minis-  
tre du Travail et des Affaires Sociales  
pour compter du 1er novembre 1983

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 1er novembre 1983, le Camarade Zul-Kifl SALAMI, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique est chargé de l'intérim du Ministre du Travail et des Affaires Sociales pendant l'absence du Camarade Adolphe BIAOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 1er novembre 1983

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGG 4 PPC 2  
MPSAE-MTAS 6 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4  
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB.-